LE BIEN PUBLIC

Vendredi 7 décembre 2012

Entre 150 et 200 personnes (élus...) assistent ce vendredi matin à la conférence organisée dans le cadre de Cité 21 par le conseil général. Son thème :

« la place pour les Départements dans le futur Acte III de la Décentralisation ».

Animée par l'Universitaire Patrice RAYMOND (également élu à Chaignay), la conférence a porté sur l'Acte 3 de la Décentralisation. Patrice RAYMOND a exposé le contexte économique et politique pour les collectivités locales et notamment leurs financements, avant que François Sauvadet, le président du conseil général, ne prenne la parole. Plantant le contexte général dans lequel vivent les Départements (baisse des recettes...), rappelant que «les dotations de l'Etat seraient en baisse de 2,25 milliards d'euros dans les années qui viennent», François Sauvadet a insisté notamment sur le fait que « *le projet de loi concernant l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des délégués communautaires était en rupture totale avec une juste représentation des populations et des territoires* ».

Le texte prévoit de diviser par deux le nombre de cantons dans chaque département, soit 22 cantons pour la Côte-d'Or contre 43 actuellement. Dans chacun des nouveaux cantons, les électeurs seront appelés à élire un binôme, deux conseillers départementaux, un homme et une femme, et leurs suppléants. Les nouveaux cantons devront être constitués, en moyenne de 24 000 habitants (plus ou moins 20%).

François Rebsamen, maire PS de Dijon et patron des sénateurs socialistes, avait déclaré hier, après l'inauguration de Cité 21 où François Sauvadet avait déjà abordé ce thème, que c'est «*le Conseil constitutionnel qui avait décidé qu'il fallait de la parité et que les territoires soient définis en fonction de la population. Le principe, c'est la République qui l'a fixé*.»

Patrice RAYMOND, Directeur du M2 « Finances des Collectivités Territoriales et des Groupements», Adjoint au Maire de la commune de CHAIGNAY.